

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Présents-es :	Mme Simone BOWMAN, Présidente
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Ivan Martignoni, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Gérald ESCHER, René GISIGER, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Raphaël PRINA et Philippe ROUX
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire MM. Yves Marie TRONO et Christian GORCE, Conseillers administratifs
Excusés :	MM. Thomas GAUDIN, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal.....	2
B.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 février 2018 ...	2
C.	Communications du Bureau du Conseil municipal	3
1.	Informations diverses	3
a.	Remplacement de M. D. Bédert au sein des commissions.....	3
b.	Remplacement de M. D. Bédert au sein des associations / sociétés communales	3
c.	Mise à jour du règlement du Conseil municipal	3
d.	Course pédestre « A travers le coteau »	4
D.	Rapports de commission.....	4
1.	Rapport oral de la Commission de l'urbanisme et du plan directeur communal relatif au plan directeur communal.....	4
E.	Propositions de l'Exécutif	5
1.	Projet de délibération N°2-2018 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la réhabilitation partielle des collecteurs de la route de Certoux, tronçon compris entre le chemin du Relai et le giratoire avec la route de Lully, ainsi que du chemin de la Mairie.	5
2.	Projet de résolution N°1-2018 : Plan directeur communal de Perly-Certoux – adoption	7
3.	Projet de résolution No 2-2018 : Plan directeur des chemins pour piétons - adoption.....	7
F.	Communications du Conseil administratif.....	7
1.	Informations diverses	7
c)	Réponse à la question de M. Delaude sur le bug du site internet.....	8
G.	Propositions individuelles & questions	8
a)	Déménagement d'une des deux familles de migrants	8
b)	Education citoyenne 2018	9
c)	Ambulances la nuit	10
d)	Retour des compteurs de vitesse à la route de Certoux	10
e)	Problèmes de parking aigus dans la zone Mairie-Ecole.....	10
f)	Plantes vertes	13

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Intervention de M. Yves Marie Trono13

Mme la Présidente Simone Bowman souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs, MM. Christian Gorce et Yves Marie Trono, ainsi que quatre personnes dans le public.

Elle excuse les absences de MM. Gaudin, Schweizer et Simon.

A. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de M. David Bédert, de l'Alternative villageoise de Perly-Certoux, avec effet immédiat, M. Ivan Martignoni a accepté la charge de conseiller municipal selon le courrier de la Chancellerie du 27 février 2018.

La Présidente prie l'assemblée de se lever et lit le serment.

*"Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
d'obéir à la Constitution et aux Lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la Loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Ivan Martignoni le jure.

Il est chaleureusement applaudi.

La Présidente lui souhaite la bienvenue et l'informe qu'il peut voter sur les décisions dès cette séance, sauf pour l'approbation du procès-verbal et du compte-rendu de la séance précédente, à laquelle il n'a pas participé, selon une règle établie.

B. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 février 2018

P. 6

2^e paragraphe, 2^e phrase, modifier : *M. Savigny a fait l'exercice **une simulation** pour ~~2012~~ **2015** et présente une diapositive de l'évolution de cette population.*

Point 2, premier paragraphe, 4^e phrase, modifier : *La Commission a constaté que l'impact d'un écart ~~d'un centime par rapport au centime additionnel actuel~~ à **du centime moyen des communes sur les finances de Perly-Certoux** se chiffrerait en dizaine de milliers de francs (...)*

Paragraphe suivant, 3^e phrase, supprimer (...) ~~2018, 2019, 2020.~~

2^e paragraphe avant la fin, 1^{ère} phrase, ajouter : *La Commission a fait l'exercice d'observer ce qui se passe si, **en à partir de 2019**, les investissements étaient de CHF 0.- (...)*

Dernier paragraphe, ajouter : (...) *la Commission ne peut pas dire **de** combien il faudrait augmenter (...)*

P. 8, 4^e paragraphe avant la fin, ajouter : *M. Savigny répond que non, seules 4 communes sont **fortement** touchées par une baisse des recettes, dont Perly-Certoux.*

P. 9, 4^e paragraphe, 3^e ligne, ajouter : *Il estime que ces prévisions à dix ans forment un bon point de départ et partage l'avis de Mme Fournier **quand elle dit** que c'est quand on est devant les problèmes qu'on trouve les solutions.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

P. 10, 3^e paragraphe, 2^e phrase, ajouter : *Il ne sera pas possible de trouver de quoi abaisser le la hausse du centime de 10 à 4.*

P. 15, lettre h), dernière phrase du 1^{er} paragraphe, modifier : *Il y a un certain danger pour les ~~cyclistes~~ deux-roues, ce trou devrait être bouché rapidement.*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 est adopté par 13 voix « pour », aucune voix « contre » et deux abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 février 2018

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 février 2018 est approuvé par 13 voix « pour », aucune voix « contre » et deux abstentions.

C. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a. Remplacement de M. D. Bédert au sein des commissions.

La Présidente rappelle que M. Bédert était membre des commissions Bâtiments, Enfance et jeunesse et des Sports. Elle demande si M. Martignoni est intéressé à reprendre ces commissions en tant que membre. Il accepte.

Par 14 voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention, le Conseil municipal élit M. Martignoni membre des commissions Bâtiments, Enfance et jeunesse et des Sports.

b. Remplacement de M. D. Bédert au sein des associations / sociétés communales

La Présidente poursuit en rappelant que M. Bédert était délégué auprès des associations suivantes : Compagnie des sapeurs-pompiers et Amicale du Four à pain. Elle demande si M. Martignoni reprend ces délégations, en lui indiquant qu'il s'agit de rencontrer au moins une fois par année ces associations, de prendre part à leur assemblée générale à laquelle ils sont invités. M. Martignoni accepte.

Par 14 voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention, le Conseil municipal élit M. Martignoni comme délégué du Conseil municipal auprès de la Compagnie des sapeurs-pompiers et de l'Amicale du Four à pain.

c. Mise à jour du règlement du Conseil municipal

Suite à de nombreuses demandes, le Bureau s'est donné comme projet d'actualiser le règlement du Conseil municipal. La Présidente rappelle que ce règlement se trouve dans le classeur des Conseillers municipaux. Il date de 1987, il y a lieu de le revoir. La Présidente suggère la constitution d'un groupe ou d'une Commission ad hoc pour faire cette révision.

M. Delaude demande s'il y a des points particuliers à revoir.

La Présidente lui répond que c'est l'objet de cette révision. Le Service de surveillance des communes recommande la constitution d'un groupe de travail composé de la Présidence du Conseil municipal et d'un représentant de chaque parti. Elle demande si les Conseillers sont d'accord avec cette révision.

M. Mouton demande sur quelle base se fonde ce règlement.

M. Savigny répond que ce sont la Loi sur l'administration des communes et son règlement d'application qui fondent les 80 ou 90% du Règlement du Conseil municipal, qui peut encore y introduire des particularités communales. Le Conseil

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

administratif propose que le travail de toilettage soit effectué par l'administration communale, pour présenter un projet à cette Commission constituée.

M. Escher se fait préciser que le passage de l'Exécutif au Conseil administratif n'est pas intégré dans ce règlement, il y a donc concrètement une obligation de le revoir.

M. Savigny précise qu'il s'agit quand même du Règlement du Conseil municipal. Outre la forme de l'Exécutif, il faut aussi mettre à jour le règlement avec des éventuelles modifications légales survenues depuis 1987.

M. Trono rappelle que quelques remarques ont été faites au sein de ce Conseil, sur le fonctionnement du Conseil, c'est donc l'occasion de le remodeler ou de le laisser tel quel s'il est satisfaisant.

M. Cheyroux revient sur le processus de révision pour signaler que le Service de surveillance des communes validera la conformité du Règlement avec la loi avant que le Conseil municipal puisse voter ce Règlement.

Comme Mme Maytain demande quel est le planning, M. Savigny répond qu'il n'y en a pas, mais que, si le Règlement n'est plus conforme à la loi, c'est la loi qui prime.

La Présidente explique que la proposition est que le Bureau prenne cette étude en charge, mais le Bureau souhaite avoir l'accord de principe du Conseil sur cette révision.

Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord de principe pour la révision du Règlement du Conseil municipal.

La Présidente précise que ce groupe serait composé d'elle-même, en tant que Présidente, ainsi que M. Cheyroux et M. Gisiger.

M. Delaude demande si cette composition reste la même dans deux mois ou si c'est le nouveau Bureau qui reprend la tâche.

La Présidente précise que l'important est qu'il y ait un participant de chaque liste.

Des membres soulignent qu'il est préférable que les trois personnes désignées aujourd'hui restent et terminent le travail, même si dans deux mois, la composition du Bureau change.

Personne d'autre ne s'annonce pour rejoindre le groupe.

d. Course pédestre « A travers le coteau »

La commune de Bernex invite les élus intéressés à s'inscrire à cette course à pied, qui aura lieu le samedi 28 avril 2018, à 16h15. Une invitation a été envoyée à M. Hilty, en tant que Président de la Commission des Sports. La Présidente invite les Conseillers municipaux à s'adresser à lui pour s'inscrire.

D. Rapports de commission

1. Rapport oral de la Commission de l'urbanisme et du plan directeur communal relatif au plan directeur communal

M. Gisiger, président de la Commission, indique que cette dernière s'est réunie en urgence lundi passé 19 mars et a décidé de ne rien décider. Il s'explique : la moitié seulement des membres de la Commission étaient présents, vu l'urgence, les documents relatifs aux changements demandés par le Conseil d'Etat n'ont été fournis à la mairie par le

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

mandataire que lundi soir. Les membres présents se sont très vite rendus compte qu'ils ne parviendraient pas à rendre un travail complet sur ce sujet, vu la séance du Conseil municipal fixée au jeudi 22 mars. La Commission a décidé de reporter cet examen au mois d'avril, avec les mandataires et partenaires présents. Elle propose d'enlever les points 2 et 3 des Propositions de l'Exécutif relatifs au Plan directeur communal et Plan directeur des chemins pour piétons de l'ordre du jour et de les reporter au mois d'avril.

M. Savigny souhaite expliquer pourquoi ces points ont été mis à l'ordre du jour de cette séance. Il rappelle que le Conseil municipal avait pris la décision d'envoyer l'an passé une version du PDCOM aux services de l'Etat. Le planning était de terminer le travail de révision du PDCOM avant la fin de la législature du Conseil d'Etat actuel, afin que les décisions soient prises par les partenaires avec lesquels la commune a discuté. Le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers a répondu à la fin de l'année passée que le PDCOM répondait aux exigences de l'Etat mais que certains points devaient encore être discutés. Ceux-ci figuraient dans une annexe qui manquait au courrier. Celle-ci a été transmise en janvier de cette année. Les points à modifier qu'elle contenait ont fait l'objet de rencontres et de discussions avec les Services de l'Etat et entre les mandataires, durant le mois de février. Il a fallu encore le temps de faire les modifications, lesquelles ont été notifiées dans les documents sous forme de « Suivi des modifications », afin que chacun puisse les voir. L'idée de la commune était que ces documents soient renvoyés à l'Etat pour que celui-ci puisse reprendre un préavis, mais le Conseil administratif s'est rendu compte que l'Etat n'attendait en fait plus qu'une résolution de la part de la commune sur son PDCOM, avec les modifications que la commune acceptait de faire. L'Etat rendait ensuite une décision d'approbation du PDCOM ou avec des réserves. Le but étant que les modifications faites correspondent à ce que la commune souhaite sans que cela n'aboutisse à une décision d'« approbation sous réserve » de l'Etat. Ce qui fait qu'un projet de résolution pouvait être pris ce soir et envoyé à l'Etat, ce qui aurait permis de rester dans le cadre souhaité de la législature. M. Savigny relève que la Commission, ayant reçu tardivement les documents, pouvait se sentir sous pression, et que le renvoi à la prochaine séance du Conseil municipal d'avril permettra aussi d'envoyer le document à l'Etat dans le cadre de cette législature, même si l'Etat n'a pas l'obligation de répondre dans ce timing.

M. Gisiger informe les membres de la Commission absents que le Secrétaire leur fera parvenir les documents pour leur préparation.

E. Propositions de l'Exécutif

- 1. Projet de délibération N°2-2018 :** Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la réhabilitation partielle des collecteurs de la route de Certoux, tronçon compris entre le chemin du Relai et le giratoire avec la route de Lully, ainsi que du chemin de la Mairie.

La Présidente procède à la lecture de la délibération et la fait voter comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF90'000.- POUR LA REHABILITATION PARTIELLE DES COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES (EP) DE LA ROUTE DE CERTOUX, TRONÇON COMPRIS ENTRE LE CHEMIN DU RELAI ET LE GIRATOIRE AVEC LA ROUTE DE LULLY, AINSI QUE DU CHEMIN DE LA MAIRIE

Vu la délibération N° 6-2017 d'un montant de CHF 1'934'000.00.- TTC, ainsi que l'exposé des motifs concernant l'aménagement et la mise en zone 30 km/h de la route de Certoux, tronçon route de Lully/chemin du Relai, ainsi que du chemin de la Mairie, voté lors de la séance du 22 juin 2017 par le Conseil municipal et approuvé le 13 septembre par le Département Présidentiel.

Vu le mandat donné au groupement NEREE pour réaliser une étude de faisabilité pour la reconstruction ou la réhabilitation des équipements publics d'assainissement.

Vu que la Direction Générale de l'Eau (DGEau) a émis un préavis demandant d'évaluer les différents travaux à effectuer sur le réseau d'assainissement de la route, compte tenu des résultats de la phase I du PGEE réalisé par le groupement NEREE.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu les conclusions du rapport et après discussion avec la DGEau, il a été décidé qu'aucun collecteur ne nécessitait de redimensionnement. En revanche, le collecteur EP situé entre le chemin de la Mairie et le chemin du Relai nécessitait vraisemblablement une réhabilitation compte tenu des éléments donnés dans le rapport d'exploitation du réseau d'assainissement secondaire de la Commune de Perly-Certoux réalisé en 2010 par les SIG.

Vu le relevé caméra du collecteur qui a été effectué par Amoudruz SA le 04 mai 2017, qui a permis de confirmer la nécessité d'une réhabilitation dudit collecteur.

Vu la nécessité de recevoir l'accord préalable du Fonds Intercommunal d'Assainissement (ci-après FIA) conformément à la nouvelle loi 11'086 du 29 novembre 2013, modifiant l'actuelle loi sur les eaux (LEaux-GE - L 2 05), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Pour mémoire, ce fonds, destiné à assurer le financement des réseaux secondaires (réalisation, extension, transformation, entretien et exploitation), assure aux communes, propriétaires de leurs réseaux secondaires, un financement sous forme de locations.

Vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière. Vu l'autorisation de construire délivrée en novembre 2016 par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Vu l'appel d'offre réalisé en mai 2017 pour les travaux de réaménagement de la route, dans lequel ont été intégrés les travaux de réhabilitation du collecteur.

Vu que le marché global a été emporté par Piasio SA selon le rapport d'évaluation du mois de Juin 2017.

Vu l'offre du bureau d'ingénieurs BCPH de janvier 2018 relatif aux travaux de remise en état des collecteurs sur le tronçon, compris entre le chemin du Relai et la route de Lully ainsi que du chemin de la Mairie,

Vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA en février 2018.

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 22 septembre 2016 et du 26 janvier et 22 juin 2017.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05).

sur proposition du Conseil administratif,

*Le Conseil municipal
décide*

par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 90'000.- destiné à la réhabilitation partielle des collecteurs de la route de Certoux, tronçon compris entre le chemin du Relai et le giratoire avec la route de Lully, ainsi que du chemin de la Mairie.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense de CHF 90'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 72.330.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. *De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 72.461.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

2. **Projet de résolution N°1-2018** : Plan directeur communal de Perly-Certoux – adoption
Point reporté à la prochaine séance.

3. **Projet de résolution No 2-2018** : Plan directeur des chemins pour piétons - adoption
Point reporté à la prochaine séance.

F. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Chemin de La Lissole : réfection

M. Trono revient sur l'état de ce chemin, souvent évoqué au Conseil municipal, et qui nécessite toujours plus de petits travaux de réparation. Mais, ces réparations sont insuffisantes et le Conseil administratif a lancé une démarche pour une réfection totale du chemin. Le mandataire travaille sur un projet qui nécessitera le dépôt d'une autorisation et l'adoption d'une délibération, qui seront présentés lors des prochains Conseils.

M. Mouton remercie l'administration qui s'est occupée rapidement de reboucher les trous. Mais, cela a été fait avec des cailloux et du sable, qui sortent du trou suite au passage des voitures. Le trou se reforme et les cailloux deviennent des obstacles. Pour le surplus, le champ étant mal drainé, le paysan creuse des tranchées pour évacuer l'eau. Or, la terre est également évacuée par ce moyen, ce qui rend le chemin dangereux pour les deux-roues. M. Mouton signale le froid qu'il a fait, qui a entraîné du gel sur 3 ou 4 m de ce chemin, suffisant pour augmenter le danger.

M. Gorce rappelle qu'en période hivernale, reboucher le trou comme cela a été fait est le mieux qui puisse être fait. La belle saison arrivant, des travaux plus conséquents pourront être entrepris, mais, M. Gorce rappelle que ce chemin n'a pas d'encaissement. Les eaux s'écoulent sur la route, avec peu de points d'écoulement. Ces éléments seront corrigés avec les travaux, qui prendront un peu de temps.

b) Chemins pédestres

M. Gorce rappelle que, lorsque les travaux étaient réalisés à Certoux, la commune avait réaménagé le chemin des Nanpolets. L'idée était de réhabiliter des cheminements pédestres communaux, souvent méconnus des citoyens. M. Gorce présente une carte des chemins communaux situés à Certoux, dans le secteur composé du chemin du Pont, du chemin de Champ-Paget et du chemin des Vignes. Ces chemins sont peu visibles dans la réalité comme étant sur du domaine public communal. Les promeneurs peuvent ne pas se rendre compte qu'ils sont sur un chemin, pour certains d'entre eux, on pourrait même croire qu'on est sur une zone privée. Les travaux seront de même nature que ceux effectués au chemin des Nanpolets. Pour Perly, entre le chemin du Relai et la route de Lully, un chemin doit également être réhabilité. L'ensemble des travaux représenterait un peu moins de CHF 100'000.-.

M. Delaude, tout en indiquant bien comprendre l'idée de refaire des chemins transversaux, se demande ce qu'un chemin dessert.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce répond que cela dessert des parcelles et que la réhabilitation veut rappeler la caractéristique de domaine public de ces chemins, de sorte qu'ils ne disparaissent pas dans du domaine privé.

M. Trono souligne qu'un des chemins doit relier aussi la parcelle Frenzel, que la commune veut réhabiliter. Il faut trouver un accord avec les propriétaires des deux parcelles voisines pour compléter le lien.

M. Cheyroux demande s'il ne serait pas possible d'avoir un cheminement contre la route de Certoux.

M. Savigny répond qu'il s'agit d'une parcelle privée et M. Trono ajoute que des plantations viennent d'être faites sur ces parcelles, à titre de compensation pour les travaux de la route.

M. Escher prend connaissance de ce que des chemins communaux existent déjà sur ces emplacements et sont goudronnés.

M. Gisiger invite les Conseillers municipaux à visiter la parcelle Frenzel et à faire part de leurs idées d'aménagements de cette parcelle à la Commission de l'Urbanisme, s'ils en ont.

M. Trono précise qu'un projet d'aménagement a été fourni à la Commission, il y a environ 2 ans.

M. Gisiger précise que l'accès à cette parcelle était un frein et que ce sujet n'a pas eu une grande priorité parmi les sujets que la Commission a eu à traiter.

Mme Fournier voudrait avoir un ordre de grandeur chiffré du mètre linéaire (ml) de ces réfections.

M. Gorce calcule que cela correspond à CHF 120.-/ml.

M. Hilty propose que des bancs soient placés sur ces chemins.

M. Trono annonce qu'un allègement des bancs de la place de la Mairie a été étudié avec un remplacement de ces bancs en divers endroits sur la commune.

Répondant à une question de M. Cheyroux, M. Savigny indique que le chemin des Pétollions pourrait aussi faire l'objet d'une réfection mais il est encore en bon état.

c) Réponse à la question de M. Delaude sur le bug du site internet

M. Savigny informe que le bug a été résolu, le site internet de la commune est dès lors consultable depuis une tablette.

G. Propositions individuelles & questions

a) Déménagement d'une des deux familles de migrants

Mme Maytain souhaite faire part d'un étonnement et d'une petite frustration. Elle a appris récemment, de manière fortuite, qu'une des deux familles habitant la maison de la Gendarmerie a déménagé très rapidement. Mme Maytain a été encore plus étonnée d'apprendre que la mairie n'était pas au courant. Même si on sait que l'Hospice général gère ces logements, il s'agit d'appartements mis à disposition par la commune, il lui semblerait bien que l'Hospice général avertisse la commune. D'autant plus que, sur la commune, passablement de personnes et deux associations se sont occupées et s'occupent de ces familles. Mme Maytain a eu des contacts par sms avec l'un des enfants, l'aîné, en soirée, mais le lendemain, la famille était partie. Mme Maytain estime que, par correction, l'Hospice général pourrait tenir au courant la commune.

La Présidente confirme qu'elle a appris la veille au soir ce déménagement et elle était également surprise. Elle indique avoir appris que la famille a déménagé au Grand-Saconnex, où vit le père de la dame. Du coup, elle a pensé que c'était à la demande de la famille de vouloir un rapprochement.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude a cru comprendre que le déménagement était en vue d'une meilleure solution d'habitation pour la famille. Mais il abonde, la commune doit être informée. Il y a une intégration de la famille dans le village, beaucoup de choses ont été faites, eux se sont bien intégrés et ils disparaissent soudain, c'est dommage.

Mme Fernandez Page indique que la Commission des affaires sociales a discuté la veille de ce point, et a demandé qu'on demande à l'Hospice général des explications.

M. Savigny confirme que la commune n'a pas été informée de ce qui peut aussi être une demande de la famille. Il rappelle que la relation contractuelle qui lie la commune à l'Hospice général est une Convention de prêt d'un appartement à l'Hospice général qui est libre d'en disposer, mais avec la notion que la commune privilégie des familles dans ces logements et non des célibataires. La commune attend un retour pour avoir des explications sur ce déménagement.

b) Education citoyenne 2018

Mme Maytain informe que la Commission Enfance et jeunesse a revu les élèves de 8P pour leur projet citoyen. Mme Maytain rappelle qu'elle avait rapidement présenté ce projet qui consistait à proposer une journée sportive sous forme de découverte. La date retenue est celle du samedi 9 juin, de 13h à 16h. L'autre chose, qui a assez bluffé Mme Maytain, c'est l'inventaire que les élèves ont fait de toutes les activités qui pourraient se dérouler ce jour-là. Elle en fait un résumé, avec les personnes et clubs qui ont été contactés. La plupart viendrait gratuitement mais demande du matériel. La FAS'e serait sollicitée pour l'animation de la patinoire. Au vu de ces activités, Mme Maytain a senti les enfants très au fait de ce qu'ils proposaient et étaient très motivés. Le budget estimé est d'environ CHF 2400.-, qui est dans l'enveloppe, qui est de CHF 3000.-. Un petit problème est celui de la communication. L'un des soucis des enseignants est de voir arriver des groupes d'ados qui viendraient saboter le projet. Mme Maytain dit que c'est quelque chose qu'on peut entendre mais l'idée de ce projet citoyen est qu'il soit proposé non seulement aux écoliers mais en tous les cas aux familles des écoliers et peut-être aussi aux citoyens de la commune. Elle demande s'il faut en parler.

M. Delaude pense que cela devrait être traité en commission, mais, sauf si la maîtresse a fait part d'un souci réel, il ne voit pas pourquoi des grands viendraient.

Mme Maytain reflète ce que l'enseignante lui a dit.

M. Gorce précise encore qu'il y a une question de rapport de taille entre des plus jeunes et des adolescents. En effet, il y a une question de sécurité dans le cadre d'activités suivies par des adolescents plus actifs et des enfants plus fragiles. Il est important que les enseignantes puissent faire ce retour, cela avait déjà été évoqué lors du toboggan aquatique mais des solutions avaient été trouvées. Elles expriment aussi que trois enseignantes, c'est peu pour couvrir tous les événements et faire cette gestion-là, elles demandent un appui. Ce peut être un appel aux Conseillers municipaux pour donner un coup de main, aux parents, cela pourrait aussi être des emplois « petits jobs » de la FAS'e. Cela rajouterait quelques francs au budget énoncé mais ce sont des dernières pistes qu'il faut encore étudier.

Mme de Raemy demande si chaque activité évoquée sera encadrée par l'association.

Mme Maytain répond que, pour le Bubblefoot, il n'y aura pas d'animateur disponible, on peut louer le matériel. Même chose pour le slackline, mais, même si les élèves sont prêts à assumer, il faudra malgré tout un adulte pour encadrer.

M. Gisiger demande ce qui se passe en cas d'accident.

Mme Maytain répond qu'elle ne sait pas.

M. Delaude demande si un pompier est requis.

Mme Maytain répond que cela fait encore partie des questions sur la sécurité à traiter. De toute façon, en cas de pluie, la manifestation sera recalibrée et devra avoir lieu à l'intérieur, donc un pompier sera requis de toute façon.

M. Delaude suggère des samaritains.

M. Gorce revient sur la différence d'âge : dans toutes les demandes faites aux associations, les élèves se sont présentés comme une classe de 8P, donc les associations ont l'idée que le public sera composé d'enfants jusqu'à la 8P. Sur les gardes de préservation, M. Gorce rappelle que le rôle des pompiers n'est pas de soigner ou de sauver mais d'assurer que les chemins de fuite, par exemple, sont respectés par les organisateurs.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Maytain demande un accord définitif du Conseil municipal sur ce projet.

Par 14 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil municipal donne son accord pour la poursuite du projet d'éducation citoyenne 2018, sous forme d'une Journée découverte de divers sports.

c) Ambulances la nuit

M. Delaude revient sur ce sujet. Il a été porté à sa connaissance une instruction du Département fédéral de Moritz Leuenberger avec une notice d'utilisation des avertisseurs et des feux bleus, qui date du 6 juin 2005, selon laquelle l'utilisation des feux bleus et de la sirène ne sont pas obligatoires de nuit tant qu'il n'y a pas de problématique à circuler. Le feu bleu suffit pour circuler de nuit, la sirène n'est pas nécessaire. Pour M. Delaude, une ambulance qui circule sur l'autoroute depuis l'aéroport à 2h du matin, n'a pas nécessairement besoin de la sirène. Cela vaudrait la peine que les Autorités rappellent aux ambulanciers français que la sirène n'est pas nécessaire de nuit.

M. Gorce répond que, suite à la pétition, la commune avait adressé au canton le pointage fait de certains véhicules, et le canton avait répondu que la sirène était utilisée conformément à l'usage. De mémoire, M. Gorce se souvient que certains passages n'avaient pas lieu de nuit. Il propose de resoumettre la même question au canton.

d) Retour des compteurs de vitesse à la route de Certoux

Mme de Raemy demande si la commune a un retour de ces compteurs de vitesse.

M. Trono répond que c'était pour faire le bilan de la zone 30. Le bilan est en cours et des mesures correctives éventuelles à certains endroits doivent être présentées à la direction des transports. C'est en cours.

e) Problèmes de parking aigus dans la zone Mairie-Ecole

Mme Baudet signale un problème plus aigu ces temps de stationnement aux abords de la mairie et de l'école. Elle demande si un parking a fermé, s'il s'agit d'une situation ponctuelle et si l'on en connaît la raison.

M. Gorce répond que les travaux sur la route de Certoux ont supprimé quelques places de stationnement mais cela n'explique pas la situation actuelle. Le Conseil administratif a reçu un courrier relevant la même problématique mais il n'a pas d'explication concrète sur cette situation. La question, qui avait été abordée par la Commission Sécurité, est celle du contrôle du stationnement, une demande qui revient dans les différents courriers reçus. Le contrôle du stationnement porte sur la durée du stationnement en ce qui concerne la zone bleue et aussi du stationnement hors case dans les villages. Une communication avait déjà été faite sur ce sujet, que, dans une première phase d'information et de prévention, des papillons seraient mis sur les pare-brise pour rappeler l'interdiction de stationner en dehors des cases, avant de passer à une période de répression pour réguler ces éléments. M. Gorce rappelle que ce qui avait été dit était de temporiser pendant la durée des chantiers. Mais, maintenant, ceux-ci se terminant, on peut passer à une autre phase. La commune avait approché Plan-les-Ouates pour savoir si la police municipale faisait du contrôle de stationnement mais la réponse était négative, Plan-les-Ouates ayant donné un mandat à la Fondation des parkings. La commune a écrit à la Fondation des parkings, pour demander des informations sur les coûts de cette prestation de contrôle mais n'a pas reçu de réponse satisfaisante. Une relance sera faite. L'argument avancé était que le processus qui permet à la Fondation des parkings d'intervenir sur le territoire communal était compliqué mais devait être simplifié et que, dans l'attente de cette simplification, la Fondation des parkings ne prenait pas de décision. Mais, comme cela fait un an, la commune va la relancer. Concernant Plan-les-Ouates, une évolution de ses prestations pourrait intervenir avec l'engagement d'agents du stationnement, mais ce n'est pas encore fait puisqu'elle a cette prestation avec la Fondation des parkings. Suivant le cas et le système de contrôle, cela pourrait aussi déboucher sur un système de macarons pour les habitants. Cela veut dire que les habitants devraient acheter des macarons. Pour l'instant, suite aussi à une décision du Conseil municipal, le mandat avec la Police municipale de Plan-les-Ouates n'inclut pas le contrôle du stationnement. Les prestations étaient orientées sur la prévention d'actes de cambriolages, etc. Seulement lorsque cela présentait un danger, une situation d'urgence ou sur dénonciation, la Police municipale pouvait sanctionner le stationnement d'un véhicule.

M. Gorce ne sait pas s'il faut lancer le débat ici ou en commission, mais il demande si le Conseil municipal souhaite que le Conseil administratif active la Police municipale, pour réaffecter une partie de ses missions à quelques contrôles de

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

stationnement, avant de discuter avec la commune et la police de Plan-les-Ouates, pour aborder cette situation nouvelle du stationnement.

M. Roux, qui préside la Commission Sécurité serait favorable à ce que la police de Plan-les-Ouates soit contactée, car il faut rétablir les règles dans ces zones.

M. Hilty s'attendait à ce que la Commission Sécurité apporte des réponses.

M. Roux répond que les réponses sont de demander à la Fondation des parkings le coût d'une prestation de contrôle de stationnement et que celle-ci ne répond pas.

Comme M. Hilty s'étonne que ce sujet soit abordé dans les questions individuelles, alors qu'il faudrait des réponses d'une commission ou une décision politique, M. Gorce répète ce qu'il vient de dire sur les différentes démarches entreprises, en précisant qu'il l'a fait en réponse à une question individuelle de Mme Baudet, sur une surcharge ponctuelle du stationnement. M. Gorce précise qu'il demande une décision politique sur l'engagement de la police municipale sur du contrôle de stationnement ponctuel, pour régler ce problème, puisque ce contrôle avait été refusé par le Conseil municipal lors de la discussion sur les prestations des APM à Perly-Certoux.

M. Mouton rappelle qu'on ne connaît pas la raison de cette surcharge, il propose d'attendre de voir si cela se résout. Il aime bien l'idée de prévenir les gens avant de faire de la répression et est favorable à ce processus. Il se demande comment le faire.

M. Gorce répond que la Police municipale ne mettra pas de papillon pour informer les gens. Une démarche est en cours avec l'administration communale sur la rédaction des papillons.

M. Prina revient sur le délai de la fin des travaux, qui n'est pas encore arrivée. Il propose d'utiliser le laps de temps jusqu'à la fin des travaux pour faire cette campagne et définir qui effectuera le contrôle. Relevant que la commune n'a pas le budget pour financer cette prestation, M. Prina relève que les amendes rapporteront à la commune.

M. Gorce précise que ce point avait été abordé et que, si au début les amendes peuvent rapporter, les conducteurs comprennent rapidement comment adapter leur comportement et faire juste, donc les recettes diminuent ensuite.

M. Delaude pense que les gens savent déjà comment fonctionne une zone bleue. Même si les travaux ne sont pas tout à fait achevés, il pense que les parkings sont terminés et accessibles. Pour lui, la période de grâce est terminée, il faut faire appliquer la règle des parkings sur les zones qui sont censées être régulières.

Mme de Raemy abonde dans le sens de M. Delaude. Les amendes peuvent être mises de suite, chacun connaît la règle.

Mme Fournier signale que le stationnement au milieu du chemin du Village-de-Perly, dans la zone 20, pose problème. Elle a décompté 10 à 12 places sauvages sur ce tronçon de 150 m. Cette zone n'est plus sécurisée pour les piétons.

M. Gorce relève que les conducteurs connaissent les places de stationnement mais ne veulent pas marcher. Il relève donc que ce sont des habitants qui créent le danger, en ne se rendant pas dans les places disponibles. Devant l'école, M. Gorce constate que des véhicules stationnent trop longtemps, mais qu'aux horaires d'entrée ou de sortie des classes, de toute façon, il y aurait un problème de stationnement, car il n'y aura jamais assez de places de stationnement pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école en voiture.

M. Gorce revient sur le souhait de l'exécutif de connaître la position du Conseil municipal sur ce problème de stationnement, tout en rappelant que, parmi les véhicules amendés, il y aura ceux des habitants de la commune. Il demande s'il faut également faire précéder ce changement de politique d'une campagne d'information sur la fin de la tolérance en matière de stationnement.

M. Martignoni trouve bien de faire passer un message d'information aux habitants sur le démarrage de l'étape de sanction. Il relève aussi une augmentation des véhicules tampons qu'il lie aux zones macarons qui se sont développées partout ailleurs. Avant d'en arriver aux macarons, il suggère de voir avec la commune de Plan-les-Ouates ce qu'il se passe. Pour lui, c'est faire payer aux habitants de la commune les erreurs des autres. Il relève aussi les situations ubuesques lorsque, comme lui, on circule avec un véhicule d'entreprise qui n'est pas sise sur la commune.

M. Trono rappelle la question : en matière de politique de stationnement, la commune est liée par un cadre avec la police municipale de Plan-les-Ouates. Ce cadre, le Conseil municipal veut-il le changer et veut-il que le Conseil administratif revienne avec des propositions pour le contrôle des parkings ?

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Après avoir proposé de renvoyer le sujet en commission, ce que les membres refusent, la Présidente met la proposition aux voix.

Par 13 voix « pour », le Conseil municipal décide de demander au Conseil administratif de revenir avec des propositions pour régler le problème du stationnement dans la commune, mais MM. Gorce et Delaude interrompent le vote car ils estiment que ce n'est pas la question.

M. Gorce précise que ce mandat a déjà été donné par le Conseil municipal et le travail a déjà été engagé. Le Conseil municipal aura à se prononcer sur le budget, la réorientation des prestations des APM, pour pouvoir développer une politique du stationnement. Là, pour répondre à la question posée par Mme Baudet, il s'agit ici de discuter d'une action « coup de poing » avec la Police municipale, pour agir sur le problème du stationnement devant l'école, en parallèle à l'action d'information conduite sur le stationnement hors case.

M. Hilty demande s'il faut redéfinir les missions des APM dans le cadre du budget de leurs prestations, avec un redécoupage des missions dans ce cadre.

M. Gorce et M. Prina ajoutent qu'il faut encore que la Police municipale accepte de fournir cette prestation.

M. Gorce revient sur le macaron en soulignant que, même si ce n'est pas plaisant de payer un macaron, c'est la seule solution pour permettre aux habitants de stationner plus de 4 h en zone bleue.

M. Martignoni demande que la commune fasse ses propres macarons.

M. Gorce répond que ce seront bien les macarons de la commune mais ils seront gérés conformément à la loi.

Comme M. Martignoni revient sur le fait que cela mettra des gens en porte à faux.

M. Gorce abonde, c'est justement l'inconvénient du système.

Mme Baudet peut imaginer que l'Exécutif revienne avec les informations qui manquent et, en parallèle, mener cette action coup de poing, qui permettrait de voir si elle est utile et qui ne grèverait a priori par le budget. Cela donnerait un argument pour que le Conseil municipal puisse se prononcer sur une politique de répression sur le long terme.

M. Delaude reformule la question : est-ce que le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réguler la problématique du parking, que ce soit en zone bleue ou zone dangereuse, par le biais d'une répression, moyennant un mois de battement pour l'information avec des papillons.

A la demande de la Présidente, M. Delaude reformule la question, en ajoutant que cela s'applique à tout le territoire de la commune.

M. Escher saisit mal cette histoire de papillons, alors qu'une réglementation existe. Déjà, il se demande qui va les poser.

M. Roux suggère que ce soit les employés communaux, MM. Gorce et Nierlé répondent que non. M. Escher pense que ce sera la Police municipale de Plan-les-Ouates, M. Gorce répond que non, il demande si ce seront alors les jardiniers. On lui répond encore non.

M. Gorce revient sur le fait que la Police municipale ne va pas informer les gens qu'ils sont mal stationnés. Elle les amendera directement.

Comme M. Escher réalise que la commune n'a pas encore de solution pour poser les papillons, il propose que cette étape soit sautée et qu'on amende tout de suite. La réglementation existe sur les zones bleues, ces papillons c'est de l'énergie dépensée en plus, avec l'inconnue de qui va le faire.

M. Gorce rappelle que la prestation n'existe pas et que le budget n'existe pas non plus. Il faut aussi la penser dans une démarche pérenne de contrôle du stationnement. Il précise à l'attention de M. Escher que sa position n'a pas été celle du Conseil municipal au moment de l'introduction du travail avec la Police municipale de Plan-les-Ouates. Il s'agit ici d'un changement de politique en termes de sécurité et d'usage de la Police municipale.

M. Escher demande si le Conseil municipal est d'accord de partir dans ce sens, tous lui répondent que c'est l'objet du vote.

M. Gisiger rappelle que la vitesse de 20km/h n'est pas respectée non plus.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty rappelle qu'un changement de politique peut soulever de nouvelles critiques de gens qui, aujourd'hui, ne se plaignent pas. Beaucoup de membres lui répondent qu'il faudra assumer.

M. Mouton suggère que l'on utilise le Trait d'Union pour informer la population. Comme les Conseillers administratifs répondent que cela a déjà été fait, M. Mouton répond que c'était sans aucun délai.

M. Trono ajoute qu'il faut connaître le délai et être prêt à le tenir avant de l'annoncer.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter le mandat au Conseil administratif.

Comme Mme Blatter Barros da Silva demande à pouvoir voter sur une option « sans information préalable », Mme Maytain lui dit que, le temps de mettre en place la politique de répression, il y a du temps pour informer. Ce que Mme Blatter reconnaît.

Par 12 voix « pour », trois voix « contre » et aucune abstention, le Conseil municipal donne mandat au Conseil administratif de réguler la problématique du stationnement sur tout le territoire de la commune, avec une information préalable aux habitants avant de verbaliser.

f) Plantes vertes

M. Escher relève l'efficacité de la taille des plantes qui se trouvent au milieu de la salle du Conseil municipal.

Intervention de M. Yves Marie Trono

Madame la Présidente,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Et j'ose dire, Chers amis,

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous pour une dernière fois dans cette salle qui a abrité ma vie politique depuis 1999. Vous le savez, je remets mon mandat de Conseiller administratif au 1^{er} avril 2018.

J'avais un rêve secret, c'était de terminer mon mandat politique tel qu'il a commencé : à ma première séance du Conseil municipal, en 1999, la première de la législature, l'Exécutif nous proposait l'adoption du PDCOM 2015. Nous ne savions pas ce que c'était, mais on nous le faisait voter. J'aurais espéré terminer ce mandat en vous voyant voter la Résolution pour notre nouveau PDCOM. Quelques accidents de calendrier vous le feront voter à la prochaine séance du Conseil municipal.

Anecdote, qui montre combien nous devons être patients dans nos mandats d'élus, quand je lis au début de la Résolution que vous n'avez pas encore adoptée: « Vu la décision du CM du 28 janvier 2010 d'actualiser le Plan directeur communal... »

Il faut de la patience dans nos mandats, et la patience, vous ne l'avez pas si vous n'avez pas la passion. Et la passion, il faut vraiment l'avoir pour remplir au mieux ce mandat, non seulement pour la collectivité mais aussi pour soi-même. Tous les mandats que j'ai assumés ici, je les ai remplis avec grande passion. Au moment de vous dire au-revoir et de quitter cette belle commune de Perly-Certoux, je voulais vous remercier, vous, les derniers Conseillers municipaux que je côtoie dans cette salle, mais tous vos prédécesseurs, pour les débats que nous avons eus, toujours très animés, directs et intéressants. Nous avons une chance énorme ne pas avoir de partis, mais une assemblée composée de gens qui ont fait ou font partie des associations et qui font remonter des idées et des projets... Je mets au défi de celui qui assiste à une séance de savoir qui est dans quelle liste. Pendant ces presque 20 années de mandat, j'ai toujours vu des gens autour de cette table qui œuvraient pour le bien commun. C'est l'essentiel de notre mission, qui est aussi de savoir que nous sommes que de passages, ce qui donne beaucoup d'humilité dans tous les travaux que nous engageons.

Merci pour cela, et merci pour la qualité des rapports humains, c'est essentiel, que j'ai eu avec vous et j'espère que c'est réciproque.

J'aimerais m'adresser à mes collègues de l'Exécutif, Fernand et Christian, pour leur dire que, pendant ces sept années où nous avons travaillé ensemble, dans un collège, j'ai magnifiquement profité de vos compétences, et pour la richesse de

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

vosre personnalité. Tous les débats et échanges que nous avons eus ont été des moments incroyables que je n'oublierai jamais. Pour cela, un grand merci et mon amitié profonde.

Je terminerai ce mot, en saluant, au travers de Jacques et de Véronique, notre administration communale. L'administration communale, est très importante. Elle assure la pérennité de la démocratie. Car les élus ne sont que de passage, mais l'important est que la vie communale continue, avant, pendant et après. C'est le fait d'une administration communale sur laquelle nous tous, pouvons nous reposer et nous appuyer sur sa grande compétence. Il faut défendre la qualité et la force de notre administration communale, c'est comme cela que la commune continuera aussi d'avancer.

Comme je l'ai souvent dit dans mes discours publics, cette phrase qui sera un petit peu modifiée, mais je la dis avec force, passion et conviction, « Que vive votre belle commune de Perly-Certoux ». Merci.

L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

M. Savigny demande la parole pour assurer que, comme le disait M. Trono, si la passion est nécessaire pour déployer une activité politique communale, Yves Marie en a toujours eu de manière certaine et il s'est toujours engagé fortement dans ses dossiers, ce dont il faut le remercier beaucoup pour cela. Revenant sur le message de M. Trono à l'attention du Conseil administratif, M. Savigny relève que ces sept ans se sont déroulés sous deux formes, celle de Maire et Adjoint et celle de Conseil administratif, si la collégialité s'est toujours exprimée dans ces deux formes, c'est parce que chacun y a mis du sien, et il est certain qu'Yves Marie a permis à ses collègues de bénéficier aussi de ses compétences. Comprenant que M. Trono regrettera cette partie de sa vie, M. Savigny l'assure qu'ils auront toujours du plaisir à le rencontrer dans la commune.

M. Gorce remercie également Yves Marie de son message. C'est avec joie que tous ont participé au Conseil administratif et en tant qu'adjoint à l'Exécutif. Si chacun peut regretter son départ, la vie continue...

M. Trono les remercie.

Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h15.

La Présidente du Conseil
Simone Bowman

Le Vice-Président
Christian Cheyroux

Le Secrétaire
Jacques Nierlé